



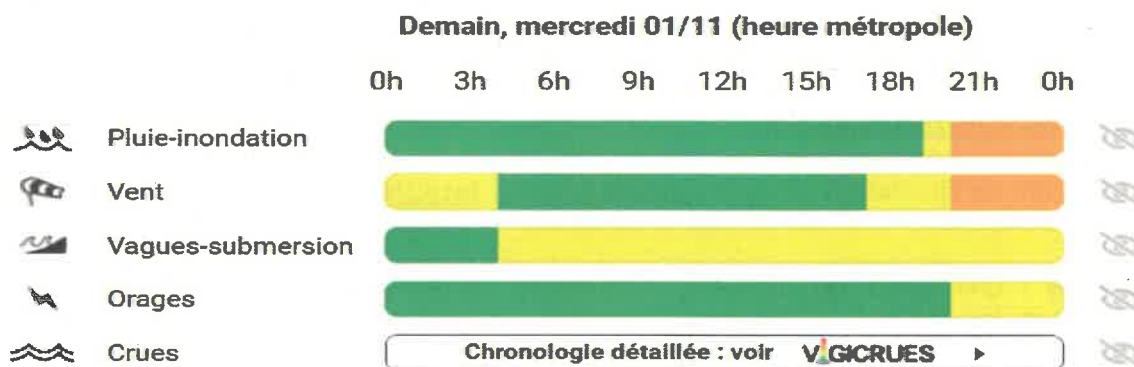
**PRÉFET  
DU FINISTÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE**  
**ORANGE PLUIE-INONDATION ET VENT**  
**JAUNE VAGUE SUBMERSION ET ORAGE**

Le préfet du Finistère décide la mise en alerte des maires et services pour les phénomènes suivants en fonction des secteurs concernés au vu des informations transmises par : par METEO-France

Les horaires des périodes à risque sont synthétisées dans les bulletins météo



**METEO :**

Mercredi, les vents de secteur Sud-ouest se renforcent au passage de la perturbation. Ils restent soutenus en journée de mercredi, avant de devenir tempétueux en soirée, avec l'arrivée de la dépression très creuse nommée CIARAN sur le sud des îles britanniques. Ces vents forts soufflant depuis le proche atlantique génèrent des fortes vagues de Sud-ouest sur le nord du golfe de Gascogne.

Les conditions atmosphériques génèrent aussi une surcote qui se rajoute à des niveaux marins relativement élevés (coefficient de 84 pour la pleine mer du matin, et 77 pour celle du soir). Le déferlement de ces fortes vagues, associé à ces niveaux marins élevés, pourront engendrer des submersions par franchissement de paquets de mer sur les zones exposées de l'ouest et du sud de la Bretagne.

Heure de pleine mer: A Brest, mercredi vers 06h30 et 19h

## CONSIGNES

Une vigilance particulière devra être apportée aux installations « type CTS » (chapiteaux, tentes et structures itinérantes) et aux structures gonflables.

**Le préfet demande aux maires de prendre toutes mesures de prévention des risques :**

- Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ; préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)
- Alerter / informer la population du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement
- Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.
- Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.
- Alerter les gestionnaires de campings à risque et de prendre les mesures appropriées, **en particulier sur le risque de chute de branches d'arbres.**
- Interdire par arrêté et barrières l'accès piéton et routier au littoral particulièrement exposé aux risques, ainsi que le stationnement.

**Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, ...)**

- De prendre connaissance des bulletins de prévision ci-joints et de vous informer régulièrement sur :

La Météo : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

Les Crues : <http://vigicrues.gouv.fr>

Les Conditions de circulation : [www.bison-fute.gouv.fr](http://www.bison-fute.gouv.fr), <http://www.finistere.fr/Inforoute29>

**Les Vagues :** (prévisions de hauteurs, fréquences et directions) : <http://data.shom.fr> (en sélectionnant les rubriques suivantes : données / accéder au catalogue / prévisions océanographiques / vagues : hauteur significative et direction de la mer) ou bien <http://marc.ifremer.fr/resultats/vagues>

- De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.

Fait à Quimper, le 31 Octobre 2023

Le préfet,  
Pour le préfet,  
Le chef du pôle planification  
et gestion de crises



Sophie LE MAILLOT